

3. Quels montants le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il réclamés à l'égard de chaque programme?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Quote-part fédérale des versements effectués à la suite des demandes soumises par la Colombie-Britannique en vertu du Régime d'Assistance Publique du Canada—du 1^{er} avril 1966 au 28 février 1969 (Aux \$1,000 près).

| 1 | 2 | 3 |
|--------------------------------------|--|---|
| | Versements effectués (milliers de dollars) | Montants demandés (milliers de dollars) |
| Programme | | |
| Allocations sociales | \$43,165 | \$43,209 |
| Allocations sociales supplémentaires | 2,985 | 2,985 |
| Protection de l'enfance | 8,940 | 8,940 |
| Soins sanitaires | 6,552 | 7,183 |
| Services de bien-être social | 844 | 844 |
| Total | \$62,486 | \$63,161 |

LA RÉGLEMENTATION DES PROMOTIONS DANS LES FORCES CANADIENNES

Question n° 1558—M. Robinson:

Quelles lignes de conduite, directives ou critères applique-t-on quand il s'agit de promouvoir les officiers des Forces canadiennes du grade de major à celui de lieutenant-colonel, du grade de lieutenant-colonel à celui de colonel, et du grade de colonel à celui de brigadier-général?

L'hon M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): La promotion d'un officier est assujettie aux conditions suivantes: (1) qu'il existe un poste vacant approprié au sein de l'effectif; (2) que cet officier ait été proposé par l'autorité appropriée; et (3) qu'il réponde aux normes de promotion établies par le Chef de l'état-major de la Défense.

La promotion aux grades de lieutenant-colonel, colonel et brigadier-général se fait par voie de sélection, celle-ci étant fondée sur la reconnaissance de ces officiers comme étant les plus qualifiés pour servir dans les grades supérieurs. Plusieurs candidats de haut calibre se font concurrence pour occuper un nombre comparativement restreint de postes, et seuls ceux qui possèdent un haut degré d'efficacité sont promus. Des conseils d'avancement se réunissent chaque année pour examiner tous les facteurs qui entrent en ligne de compte, en vue d'évaluer l'aptitude d'un candidat à l'avancement par rapport à tous les autres candidats. Les conseils d'avancement sont composés d'officiers supérieurs dont les qualifications et l'expérience représentent une gamme complète d'antécédents appropriés, et une connaissance pro-

fessionnelle des officiers proposés. Les membres du conseil sont d'au moins un grade supérieur à celui pour lequel on délibère, et le président lui est supérieur de deux grades.

LE HMCS «NADEN»—LES INSTITUTEURS CIVILS

Question n° 1559—M. Anderson:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention de continuer à employer des instituteurs civils à HMCS Naden en 1969-1970 et, si on projette de congédier certains d'entre eux, a) comment s'appellent-ils et quels postes occupent-ils dans l'enseignement, b) quelles dispositions a-t-on prises en vue d'offrir à ces gens un autre emploi au sein de la fonction publique?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Après avoir examiné la pertinence du cours d'immatriculation junior, qui dure deux ans, les Forces canadiennes ont décidé d'éliminer ce programme à la fin de l'année scolaire 1968-1969, et de ne permettre qu'aux élèves de première année de poursuivre leurs études en 1969-1970, afin de terminer le cours. En conséquence, cinq professeurs civils resteront à l'emploi de l'École de la Flotte, à la Base des Forces canadiennes d'Esquimalt, jusqu'en juillet 1969, quatre jusqu'en juillet 1970, et un seul après juillet 1970. a) M. Bernard S. Lake, instructeur en mathématiques et en physique, sera congédié en juillet 1969; b) La question ne s'applique pas puisque, du point de vue légal, leur employeur est le ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique.

LA PUBLICATION DU RAPPORT DILLON

Question n° 1568—M. Anderson:

1. Quand va-t-on publier le rapport Dillon sur les entreprises de vente au détail exploitées dans les bases des forces armées canadiennes?

2. Ce rapport est-il secret actuellement et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. et 2. Le rapport du groupe d'étude sur les fonds non publics (rapport Dillon) a été rédigé à la suite d'une étude effectuée par un groupe d'officiers en service dans les Forces canadiennes, qui avaient été chargés de recommander un système commun d'administration des fonds non publics, à adopter dans les Forces armées après l'unification. On n'a pas l'intention de publier ce rapport, car on le considère comme un document d'intérêt interne, qui a été rédigé afin d'aider le ministre de la Défense nationale à se prononcer sur l'administration des fonds non publics.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES DÉPENSES DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Question n° 1578—L'hon. M. MacLean:

1. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée, par l'entremise de l'Office d'expansion